



Paris, le lundi 12 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée internationale des droits des femmes : Pour le respect des droits des femmes en situation de handicap

L'APF salue les mesures pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes présentées par le gouvernement à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Ces annonces favorisant l'accès aux droits et la parité entre les deux sexes sont des premières réponses aux inégalités dont sont victimes les femmes.

Cependant, l'APF tient à souligner la spécificité des femmes en situation de handicap, victimes d'une double discrimination liée à leur handicap et à leur sexe, au détriment de leurs droits et libertés fondamentales.

L'APF est particulièrement attachée à la défense des droits des femmes.

Ainsi, elle demande au gouvernement de prendre en compte les discriminations spécifiques dont sont victimes les femmes en situation de handicap et de mobiliser l'ensemble de la société pour le respect de ces droits.

En effet, les femmes en situation de handicap sont plus souvent victimes de maltraitance, de discrimination et de violences que l'ensemble des femmes. Et elles ont plus de difficultés dans l'accès à un logement adéquat, à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi.

Les femmes et filles en situation de handicap sont généralement moins bien informées en matière d'éducation à la sexualité. Ainsi, les enfants et adolescents scolarisés en milieu spécialisé sont encore trop souvent exclus des actions en la matière.

De plus, les adolescentes et femmes en situation de handicap ont des difficultés à disposer d'une information accessible en matière de contraception et à bénéficier d'un suivi de santé sexuelle adéquat.

Elles se heurtent à l'inaccessibilité des centres médicaux et du manque d'appareils de consultation adaptés (par exemple, pour les appareils de mammographie).

Enfin, lorsqu'elles sont victimes de violences sexuelles, elles ont encore plus de mal à être entendues et se heurtent, là encore, à l'inaccessibilité des lieux d'accueil d'urgence.

Enfin, l'APF rappelle que les faits de harcèlement sexuel concernent plus souvent les femmes en situation de handicap que l'ensemble de la population féminine. Ces dernières ne doivent pas être oubliées dans le cadre des plans de lutte contre le harcèlement et les agressions sexuels.

CONTACT PRESSE :

Evelyne Weymann

evelyne.weymann@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

L'APF sur les réseaux sociaux :

www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance

www.twitter.com/apfhandicap